

Travailleur qui dépend d'applications

Protection des travailleurs



Seattle Office of
Labor Standards

Quels travailleurs sont protégés ?

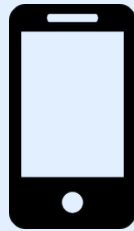
Ces lois s'appliquent à tout travailleur qui utilise certaines applications pour recevoir du travail et accepte une offre de prestation de services rémunérée à Seattle.

Quelles applications ?

Les applications appartenant à des « entreprises de réseau » sont concernées, mais qu'est-ce qu'une entreprise de réseau ?



Compte
250+
travailleurs qui
dépendent
d'applications
dans le monde
entier



Met en relation clients
et travailleurs

Présente des offres
aux travailleurs sur
l'application



Fixe les tarifs de
rémunération

Contrôle la distance
parcourue et le
temps de travail du
travailleur

Rémunération minimum des travailleurs qui dépendent d'applications

Les travailleurs protégés reçoivent un paiement minimum pour le temps travaillé et les miles parcourus.

**\$0.45/
minute**

+

**\$0.77/
mile**

ou

\$5.20

**selon le
montant
le plus élevé**

Si vous devez commencer à travailler pour une offre dans un délai de 2 heures, vous pouvez compter le temps/les miles à partir du moment où vous acceptez l'offre. Sinon, vous pouvez seulement compter le temps/les miles à partir de votre premier arrêt pour le travail.

Si vous commencez à travailler en dehors de Seattle, vous pouvez seulement compter le temps/les miles à partir du moment où vous entrez dans la ville. Si vous commencez à travailler à Seattle, l'intégralité du temps/des miles compte.

Prenez connaissance de vos droits

- ✓ Vous choisissez quand et quel volume de travail vous effectuez et quelles offres vous acceptez.
- ✓ L'entreprise doit fournir une estimation des miles et du temps que vous demandera une offre donnée.
- ✓ Vous devez recevoir tous les pourboires. Les pourboires ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération minimum.



Protection des travailleurs

App-Based Worker Paid Sick and Safe Time (PSST) (Congés payés pour maladie et enjeux liés à la sécurité pour les travailleurs qui dépendent d'applications)

Les travailleurs protégés peuvent prendre des jours de congé payés pour les motifs suivants :

- Pour prendre soin de votre santé physique ou mentale ou celle d'un proche
 - Comprend les rendez-vous médicaux
- Pour prendre soin de vous-même ou d'un proche confronté à la violence domestique, une agression sexuelle ou du harcèlement
- Lorsque l'établissement scolaire ou le lieu de soin d'un proche est fermé
- Si le travail doit s'arrêter ou ralentir pour des raisons de santé ou de sécurité

À combien de jours de PSST ai-je droit ?

Vous bénéficiez d'au moins un jour de PSST par tranche de 30 jours travaillés à Seattle.

Toute journée avec une prise en charge ou une livraison à Seattle est comptabilisée.

Quel est le montant de ma rémunération ?

Votre salaire journalier moyen des jours où vous avez travaillé à Seattle au cours des 12 derniers mois (hors pourboires).

Comment utiliser mes jours de PSST ?

Vos jours de PSST doivent être disponibles et utilisables une semaine après les avoir obtenus.

Vous pouvez commencer à utiliser vos jours de PSST dès qu'ils sont disponibles, à condition d'avoir travaillé pour l'application dans les 90 jours précédant votre demande de congés.

Lorsque vous demandez des jours de PSST, vous devez pouvoir prendre des congés immédiatement. Votre congé durera 24 heures, à moins que vous ne demandiez plus de temps.

Prenez connaissance de vos droits



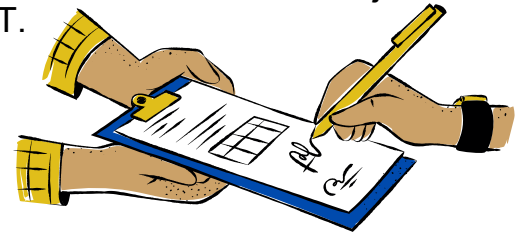
L'entreprise ne peut pas vous demander de prouver pourquoi vous prenez un jour de congé PSST jusqu'à ce que vous ayez pris plus de 3 jours consécutifs de congé PSST.



L'entreprise peut refuser de vous payer vos jours de congés PSST si vous travaillez pendant votre congé.



L'entreprise ne peut pas prendre de mesures préjudiciables contre vous au motif que vous avez demandé ou utilisé vos jours de congé PSST.



Déposer une plainte

Est-ce que l'entreprise pour laquelle vous travaillez ne respecte pas cette loi ?

Vous pouvez déposer une plainte en utilisant les coordonnées ci-dessous :



206-256-5297



laborinquiry.seattle.gov/employee-inquiry/



ou scannez ici !



Des services d'interprétation sont disponibles
par téléphone